

2018

RAPPORT FINANCIER

YYC

AÉROPORT
INTERNATIONAL
DE CALGARY





Le 20 mars 2019

Au conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire de Calgary

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les états du résultat net et de l'actif net pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCECF, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Rapport de l'auditeur indépendant

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
111, 5 Avenue SW, bureau 3100, Calgary (Alberta) Canada T2P 5L3
Tél. : +1 403 509-7500, Téléc. : +1 403 781-1825*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction de l'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Les états financiers et les notes comprennent toutes les informations nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Administration conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que d'autres informations que l'Administration est tenue de fournir selon les lois et règlements auxquels elle est assujettie.

La direction de l'Administration maintient des systèmes, des politiques et des procédures appropriés en matière de comptabilité et de contrôle interne qui fournissent à la direction l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont fiables et qu'ils constituent une base adéquate pour l'établissement des états financiers. Les présents états financiers comprennent également des montants qui sont fondés sur des estimations et des jugements qui reflètent les informations disponibles à l'heure actuelle.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet indépendant de comptables professionnels agréés nommé par le conseil d'administration.

Le comité d'audit et des finances du conseil d'administration se compose de six administrateurs qui ne sont pas des employés de l'Administration. Le comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes indépendants pour examiner toute question importante qui survient au sujet de la comptabilité, du contrôle interne et de l'audit. Le comité d'audit et des finances examine également les états financiers annuels de l'Administration ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant et les recommande au conseil d'administration qui approuve les états financiers.



Robert (Bob) Sartor
Président et chef de la direction



Robert J. Palmer
Vice-président, Finances et chef des finances

Le 20 mars 2019
Calgary (Alberta)

État de la situation financière

Aux 31 décembre

En milliers de dollars canadiens

	NOTE	2018	2017
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		34 581 \$	19 438 \$
Créances		28 748	38 639
Stocks	3	5 613	6 225
Charges payées d'avance		3 730	3 374
		72 672	67 676
Créances à long terme		819	841
Immobilisations corporelles et incorporelles	4	3 135 459	3 296 535
Actif au titre des prestations constituées	12	23 614	28 168
		3 232 564 \$	3 393 220 \$
Passif et actif net			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	5	43 978 \$	57 607 \$
Intérêts à payer sur la dette à long terme		19 233	19 233
Produits différés		1 371	1 229
Partie courante des autres passifs à long terme	6	1 792	1 759
		66 374	79 828
Autres passifs à long terme	6	2 554	2 637
Passif au titre des prestations constituées	12	15 093	17 570
Dette à long terme	7	2 915 901	2 915 901
		2 999 922	3 015 936
Actif net		232 642	377 284
		3 232 564 \$	3 393 220 \$

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Michael Casey
Président du conseil d'administration



Terry L. Allen
Administrateur

État du résultat net et de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre
En milliers de dollars canadiens

	NOTE	2018	2017
Produits des activités ordinaires			
Frais d'améliorations aéroportuaires	9	163 880 \$	156 138 \$
Produits autres qu'aéronautiques			
Concessions		67 159	61 879
Parc de stationnement		43 694	44 115
Location de terrains		20 357	19 468
Location d'aérogares		6 973	6 563
Produits d'intérêts		523	98
Autres produits des activités ordinaires		206	274
		138 912	132 397
Produits aéronautiques			
Frais généraux liés aux aérogares		48 443	53 381
Droits d'atterrissage		47 208	44 148
Autres frais aéronautiques		22 441	21 077
		118 092	118 606
		420 884	407 141
Charges			
Dotation aux amortissements	4	249 363	242 311
Biens et services		114 420	116 740
Intérêts	16	99 851	97 595
Bail avec le Canada	11	42 466	40 820
Salaires et avantages du personnel		33 170	33 721
Impôts fonciers		16 902	14 958
Frais de manutention liés aux frais d'améliorations aéroportuaires	9	6 509	6 204
		562 681	552 349
Perte d'exploitation		(141 797)	(145 208)
Autres produits (pertes)			
Avantages de retraite postérieurs à l'emploi	12	(2 845)	2 698
Perte nette		(144 642)	(142 510)
Actif net à l'ouverture de l'exercice		377 284	519 794
Actif net à la clôture de l'exercice		232 642 \$	377 284 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tableau des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre
En milliers de dollars canadiens

	NOTE	2018	2017
Activités d'exploitation			
Perte nette		(144 642) \$	(142 510) \$
Cotisations patronales futures	12	(2 099)	(2 752)
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie :			
Dotation aux amortissements	4	249 363	242 311
Perte (profit) sur cessions de stocks et d'immobilisations corporelles		25	(114)
Allocations de retraite cumulées	6	-	(153)
Avantages de retraite postérieurs à l'emploi	12	4 176	(1 161)
		106 823	95 621
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :			
Créances		9 913	(3 933)
Stocks		612	(595)
Charges payées d'avance		(356)	718
Dettes et charges à payer		(1 982)	(20 456)
Intérêts à payer sur la dette à long terme		-	(1 997)
Autres passifs à long terme		(52)	955
Produits différés		142	(276)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		115 100	70 037
Activités de financement			
Augmentation de la dette à long terme, montant net	7	-	100 000
Activités d'investissement			
Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles		(88 417)	(130 799)
Produit tiré de cessions		105	194
Variation des dettes et charges à payer liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(11 645)	(56 938)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(99 957)	(187 543)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		15 143	(17 506)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		19 438	36 944
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		34 581 \$	19 438 \$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :			
Fonds en banque		4 138 \$	2 098 \$
Placements à court terme		30 443	17 340
		34 581 \$	19 438 \$

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») a été constituée en tant que société sans capital-actions en juillet 1990 en vertu de la loi de l'Alberta intitulée *Regional Airports Authorities Act* (la « Loi »). L'Administration a pour mandat, tel qu'il est défini dans la Loi, d'assurer la gestion et le fonctionnement sécuritaire et efficace des aéroports dont la responsabilité lui incombe, ainsi que de favoriser le développement économique et communautaire, notamment par la promotion et le soutien de l'amélioration des services aériens et de transport et de l'expansion de l'industrie aéronautique, dans l'intérêt général de la population de sa région.

L'Administration exploite l'aéroport international de Calgary (YYC) depuis juillet 1992 en vertu de la convention de cession qui prévoyait le transfert du contrôle opérationnel de l'aéroport international de Calgary (YYC) du gouvernement du Canada à l'Administration en vertu d'un bail de longue durée (le « bail avec le Canada »). Le bail avec le Canada est d'une durée initiale de 60 ans et est assorti d'une option de renouvellement de 20 ans, qui a été exercée en 2011. En octobre 1997, l'Administration a conclu avec le gouvernement du Canada un bail en vue de l'exploitation de l'aéroport de Springbank, de la même durée que le bail avec le Canada.

En vertu de la Loi, l'Administration réinvestit tous les bénéfices dans la rénovation et l'agrandissement des aéroports dont elle est responsable. L'Administration est autorisée à contracter des emprunts afin d'investir dans l'infrastructure aéroportuaire et d'assurer le fonctionnement des installations. Le détail des emprunts en cours est présenté aux notes 7 et 8. Les immobilisations comprennent des investissements dans des biens loués à bail et des biens en propriété franche de l'Administration, tel qu'il est précisé à la note 4. Les travaux de rénovation nécessaires sont déterminés au moyen de processus de gestion du cycle de vie et d'inspections des biens matériels, tandis que les travaux d'agrandissement nécessaires sont déterminés en fonction de la capacité et de la demande de l'aéroport. Les besoins en capital sont généralement déterminés sur une base annuelle conformément au plan d'affaires de l'Administration, bien que les plus importants projets puissent comporter des engagements financiers qui se prolongent sur une période dépassant un an. L'Administration procède à une réévaluation annuelle de la conjoncture économique prévue et des facteurs qui influent sur la demande pour les installations.

Au 31 décembre 2018, l'Administration respectait toutes les exigences en matière de gestion du capital qui lui sont imposées de l'extérieur. Si elle ne se conformait pas à ces exigences, l'Administration pourrait être considérée comme ne respectant pas les modalités du bail avec le Canada, de l'entente relative aux frais d'améliorations aéroportuaires (note 9), de la facilité de crédit (note 8) et de la convention de crédit (note 7).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base d'évaluation et de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF ») qui établissent les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de trésorerie et de placements à court terme hautement liquides dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

Créances

Les créances sont présentées déduction faite de toute provision pour créances douteuses. Pour 2018, cette provision s'est chiffrée à 292 \$ (275 \$ en 2017). Un recouvrement de créances douteuses de 469 \$ (charge de 700 \$ en 2017) a été pris en compte au poste « Biens et services » des états du résultat net et de l'actif net.

Stocks

Les stocks de fournitures consommables sont présentés au moindre du coût (le coût étant déterminé en fonction du coût moyen pondéré du matériel acheté) et de la valeur nette de réalisation.

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée d'utilité estimative aux taux annuels suivants :

Véhicules	De 18 % à 30 %	Mode dégressif
Matériel et outillage	De 5 à 30 ans	Mode linéaire
Matériel informatique	3 ans	Mode linéaire
Mobilier et agencements	De 3 à 10 ans	Mode linéaire
Immobilisations incorporelles – logiciels	3 ans	Mode linéaire
Bâtiments et structures	De 5 à 55 ans	Mode linéaire

Les différentes composantes du bâtiment de l'aérogare, des autres bâtiments et structures ainsi que des routes et des terrains d'aviation sont amorties selon la durée d'utilité économique estimative de la composante en question, pourvu que cette durée ne dépasse pas celle du bail avec le Canada. La propriété de ces actifs structurels sera transférée au gouvernement du Canada à l'échéance du bail avec le Canada.

L'Administration a fait l'acquisition de terrains à des fins d'exploitation et d'aménagement futur. Selon les modalités du bail avec le Canada, la propriété des terrains doit être transférée au gouvernement du Canada au début des travaux d'aménagement, auquel moment l'Administration doit reclasser les terrains dans les terrains cédés à bail et commencer à les amortir selon le mode linéaire sur la durée des exercices financiers complets qui restent jusqu'à l'échéance du bail avec le Canada.

Les travaux de construction en cours sont inscrits à l'actif et comptabilisés au coût sous « Construction en cours ». Les coûts sont virés au compte d'immobilisations approprié et commencent à être amortis lorsque le projet est achevé et que les actifs sont prêts à être utilisés.

Intérêts inscrits à l'actif

Les frais d'intérêts liés à la dette à long terme contractée aux fins de la construction des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif jusqu'à ce que les actifs soient mis en service. Une fois en service, les actifs sont amortis sur leur durée d'utilité respective.

Avantages sociaux futurs

L'Administration a établi un régime de retraite à l'intention de tous les employés permanents et temporaires. Les nouveaux employés permanents participent au régime dès la date de leur embauche. Les employés temporaires deviennent des participants du régime de retraite après 24 mois de service continu. Le régime de retraite comporte à la fois un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux employés depuis le 1^{er} août 2013. L'Administration n'offre pas d'avantages complémentaires de retraite. Les évaluations actuarielles pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont réalisées annuellement par des actuaires agréés au moyen de la méthode de répartition des prestations. L'actif (ou le passif) connexe au titre des prestations de retraite postérieures à l'emploi qui est comptabilisé à l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite postérieures à l'emploi à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations postérieures à l'emploi est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimatives au moyen des taux d'intérêt dont sont assorties des obligations de société de grande qualité dont la durée à courir jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations constituées connexe dans le cas des régimes non enregistrés et au moyen du taux d'actualisation sur une base de continuité dans le cas des régimes enregistrés dont la durée à courir jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations constituées connexe. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés au complet en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Le coût des services rendus au cours de la période est inclus dans les salaires et avantages du personnel à l'état du résultat net et de l'actif net. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits aux prestations sont acquis. Dans le cas des régimes capitalisés, les excédents sont comptabilisés uniquement s'ils sont considérés comme recouvrables. La probabilité de recouvrement est déterminée principalement selon la mesure dans laquelle l'Administration peut unilatéralement réduire les cotisations futures au régime. La variation de l'obligation au titre des prestations constituées à long terme au cours de l'exercice est comptabilisée à l'état du résultat net et de l'actif net.

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Produits différés

Les produits différés se composent principalement de produits tirés de la location de terrains, de la location d'espaces et des frais aéronautiques reçus avant que les terrains ou les installations soient utilisés.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les droits d'atterrissage, les produits tirés des frais généraux liés aux aérogares, les autres frais aéronautiques et les produits tirés du parc de stationnement sont comptabilisés à mesure que les installations aéroportuaires sont utilisées. Les produits tirés des concessions sont gagnés chaque mois et sont comptabilisés en fonction d'un pourcentage des ventes. Les produits locatifs liés aux terrains et aux aérogares sont comptabilisés au début de chaque mois, au moment où le loyer est exigible. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés ou reçus. Les produits liés aux frais d'améliorations aéroportuaires sont comptabilisés au moment où les passagers en partance montent à bord de l'avion, tel que le signalent les compagnies aériennes.

Contrats de location

Le bail avec le Canada et le contrat de location relatif à Springbank sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les dettes d'exploitation, les dépôts de garantie, les charges à payer, les intérêts à payer ainsi que les prêts à l'exploitation remboursables à vue sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers de l'Administration, à l'exception de la dette à long terme, avoisine leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de l'Administration. Les transactions conclues en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au moyen des cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaies étrangères et de la conversion, aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, des actifs et des passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de l'Administration sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'actif net.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits des activités ordinaires, des charges et des autres produits (pertes) de la période de présentation de l'information financière. Les estimations comptables et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. Parmi les éléments importants pour lesquels il convient de recourir à des estimations formulées par la direction, on compte la détermination des produits à recevoir, des charges payées d'avance, de la provision pour créances douteuses et des durées d'utilité utilisées aux fins de l'amortissement des immobilisations corporelles, de même que la formulation des hypothèses relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Modifications de méthodes comptables

L'Administration continue d'évaluer l'incidence des nouvelles normes et interprétations, ainsi que des normes et interprétations révisées. Les normes comptables qu'applique actuellement l'Administration sont à jour, et cette dernière n'a adopté aucune norme comptable au cours de l'exercice écoulé. L'Administration a déterminé que les nouvelles normes et interprétations qui ont été publiées ne s'appliquent pas à elle ou ne devraient pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers.

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

3. STOCKS

Au 31 décembre 2018, la totalité des stocks étaient comptabilisés au coût moyen pondéré. Au cours de l'exercice, un montant de 5 274 \$ (4 156 \$ en 2017) a été comptabilisé à titre de charge d'exploitation au poste « Biens et services ». De ce montant, une tranche de 464 \$ (12 \$ en 2017) au titre de l'obsolescence a été sortie du bilan.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Immobilisations corporelles								Immobilisations incorporelles	2017
	Terrains	Terrains cédés à bail	Bâtiments et structures - aérogare	Matériel informatique	Véhicules	Matériel et outillage	Mobilier et agencements	Construction en cours	Logiciels	Total
Coût										
Solde d'ouverture	3 303 \$	24 513 \$	4 083 935 \$	61 521 \$	41 642 \$	75 003 \$	24 316 \$	97 699 \$	65 631 \$	4 477 563 \$
Entrées	-	-	106 050	1 097	619	527	346	25 182	2 919	136 740
Cessions et sorties	-	-	(5 928)	(134)	(568)	(519)	(216)	-	(240)	(7 605)
Solde de clôture	3 303	24 513	4 184 057	62 484	41 693	75 011	24 446	122 881	68 310	4 606 698
Dotation aux amortissements										
Solde d'ouverture	-	3 212	958 975	31 718	23 068	18 407	8 115	-	25 940	1 069 435
Dotation aux amortissements	-	403	200 909	13 054	3 908	7 271	1 183	-	15 583	242 311
Cessions et sorties	-	-	(76)	(119)	(545)	(515)	(185)	-	(143)	(1 583)
Solde de clôture	-	3 615	1 159 808	44 653	26 431	25 163	9 113	-	41 380	1 310 163
Valeur comptable nette	3 303 \$	20 898 \$	3 024 249 \$	17 831 \$	15 262 \$	49 848 \$	15 333 \$	122 881 \$	26 930 \$	3 296 535 \$

	Immobilisations corporelles								Immobilisations incorporelles	2018
	Terrains	Terrains cédés à bail	Bâtiments et structures - aérogare	Matériel informatique	Véhicules	Matériel et outillage	Mobilier et agencements	Construction en cours	Logiciels	Total
Coût										
Solde d'ouverture	3 303 \$	24 513 \$	4 184 057 \$	62 484 \$	41 693 \$	75 011 \$	24 446 \$	122 881 \$	68 310 \$	4 606 698 \$
Entrées	2 506	-	22 927	1 796	50	3 117	775	54 231	3 225	88 627
Cessions et sorties	-	-	(105)	(789)	-	(374)	(68)	-	(88)	(1 424)
Solde de clôture	5 809	24 513	4 206 879	63 491	41 743	77 754	25 153	177 112	71 447	4 693 901
Dotation aux amortissements										
Solde d'ouverture	-	3 615	1 159 808	44 653	26 430	25 163	9 113	-	41 380	1 310 162
Dotation aux amortissements	-	419	211 206	11 090	3 146	7 054	1 194	-	15 254	249 363
Cessions et sorties	-	-	-	(772)	-	(252)	(59)	-	-	(1 083)
Solde de clôture	-	4 034	1 371 014	54 971	29 576	31 965	10 248	-	56 634	1 558 442
Valeur comptable nette	5 809 \$	20 479 \$	2 835 865 \$	8 520 \$	12 167 \$	45 789 \$	14 905 \$	177 112 \$	14 813 \$	3 135 459 \$

L'Administration a fait l'acquisition de terrains à des fins d'exploitation et d'aménagement futur. Selon les modalités du bail avec le Canada, la propriété des terrains doit être transférée au gouvernement du Canada au début des travaux d'aménagement, auquel moment l'Administration doit reclasser les terrains dans les terrains cédés à bail et commencer à les amortir.

Les soldes inscrits sous « Construction en cours » représentent les coûts inscrits à l'actif dans le cadre de projets en cours, notamment les projets de nouveau système de manutention des bagages et d'amélioration des installations côté piste et côté aérogare.

Les intérêts inscrits à l'actif sous « Construction en cours » qui se rapportent à des emprunts contractés aux termes de la facilité d'emprunt à long terme en vue de l'agrandissement d'infrastructures se sont élevés à 2 473 \$ (3 655 \$ en 2017).

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

5. DETTES ET CHARGES À PAYER

Les taxes sur les biens et services à payer au gouvernement du Canada au 31 décembre 2018 totalisaient 371 \$ (489 \$ en 2017) et sont incluses dans les dettes et charges à payer.

6. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

Les autres passifs à long terme comprennent les dépôts de garantie en trésorerie que les lignes aériennes commerciales et les nouvelles compagnies aériennes remettent à l'Administration afin de lui fournir une garantie à l'égard des créances éventuelles. Ils comprennent également un montant au titre des allocations de retraite reportées par les employés jusqu'au moment de leur retraite. L'Administration n'a aucune autre obligation de constituer une provision pour allocations de retraite pour les employés. En outre, les autres passifs à long terme comprennent un montant au titre du régime incitatif à long terme établi à l'intention de certains employés.

	2018	2017
Courants		
Dépôts de garantie	1 717 \$	1 684 \$
Allocations de retraite	75	75
	<hr/>	<hr/>
	1 792	1 759
Non courants		
Dépôts de garantie	1 790 \$	1 891 \$
Régime incitatif à long terme	764	746
	<hr/>	<hr/>
	2 554	2 637
	<hr/>	<hr/>
	4 346 \$	4 396 \$

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

7. DETTE À LONG TERME

La convention de crédit que l'Administration a conclue avec l'Alberta Capital Finance Authority (l'« ACFA ») a été modifiée en décembre 2014 et prévoit l'octroi d'un crédit maximal de 2,99 G\$, portant intérêt à taux fixe, en vue du financement de la construction et de l'acquisition de l'infrastructure aéroportuaire. Les emprunts contractés aux termes de la convention de crédit sont garantis par une cession des baux et des loyers et par une lettre de crédit garantissant 50 % des intérêts annuels à payer à l'ACFA (note 8).

Le tableau qui suit présente les débetures émises et en circulation aux termes de la convention de crédit :

Série	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2018	2017
			Montant de la débenture \$	Montant de la débenture \$
2005-13	4,9590 %	6 avril 2020	25 000	25 000
2016-43	1,4450 %	15 juin 2021	50 000	50 000
2002-09	6,0625 %	15 décembre 2022	70 000	70 000
2004-10	5,1245 %	1 ^{er} décembre 2023	20 000	20 000
2010-15	4,6790 %	16 février 2025	25 000	25 000
2010-16	4,6640 %	15 mars 2025	30 000	30 000
2015-40	2,2678 %	15 juin 2025	100 000	100 000
2016-42	2,3760 %	15 mars 2026	50 000	50 000
2016-44	2,2250 %	15 septembre 2026	50 000	50 000
2007-14	4,7950 %	14 février 2027	50 000	50 000
2012-30	3,1340 %	17 décembre 2027	109 000	109 000
2013-31	3,2580 %	15 mars 2028	89 000	89 000
2013-32	3,4090 %	17 juin 2028	98 000	98 000
2014-36	3,5130 %	17 juin 2029	200 000	200 000
2014-37	3,2930 %	15 septembre 2029	100 000	100 000
2014-38	3,1550 %	15 décembre 2029	150 000	150 000
2015-39	2,7900 %	15 mars 2030	125 000	125 000
2015-41	2,9800 %	14 septembre 2030	150 000	150 000
2011-19	4,5440 %	15 mars 2031	13 000	13 000
2011-20	4,2760 %	15 juin 2031	25 000	25 000
2011-21	3,7575 %	11 août 2031	100 000	100 000
2011-22	3,8080 %	19 septembre 2031	100 000	100 000
2011-23	3,5590 %	15 décembre 2031	75 000	75 000
2012-24	3,4750 %	15 février 2032	50 000	50 000
2012-25	3,4670 %	15 mars 2032	137 000	137 000
2012-26	3,4140 %	2 avril 2032	25 000	25 000
2012-27	3,4200 %	29 juin 2032	200 000	200 000
2012-28	3,4005 %	17 septembre 2032	86 000	86 000
2012-29	3,2460 %	4 octobre 2032	75 000	75 000
2013-33	4,2580 %	15 septembre 2033	113 000	113 000
2013-34	4,0590 %	30 novembre 2033	107 901	107 901
2014-35	3,8550 %	17 mars 2034	83 000	83 000
2016-45	3,4899 %	15 décembre 2036	60 000	60 000
2017-46	3,6430 %	15 février 2042	100 000	100 000
2017-47	3,5180 %	3 avril 2042	50 000	50 000
2017-48	3,1530 %	15 décembre 2047	25 000	25 000
			2 915 901 \$	2 915 901 \$

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Les versements de capital futurs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2020	25 000 \$
2021	50 000
2022	70 000
2023	20 000
2025	155 000
2026	100 000
2027	159 000
Par la suite	2 336 901
	<u>2 915 901 \$</u>

Les débetures de l'ACFA émises et en circulation avant le 31 décembre 2003 (série 2002) requièrent des paiements d'intérêts annuels à la date anniversaire de l'émission, tandis que toutes les débetures émises après le 31 décembre 2003 requièrent des paiements d'intérêts semestriels. Tant et aussi longtemps que des débetures sont en circulation, l'Administration est tenue de maintenir un ratio de couverture des intérêts, tel qu'il est défini, d'au moins 1,25:1, ainsi que des flux de trésorerie nets d'un montant supérieur à zéro, tels qu'ils sont établis à la clôture de chaque trimestre financier sur une période de quatre trimestres financiers consécutifs. Au 31 décembre 2018, le ratio de couverture s'établissait à 1,96:1 (1,77:1 en 2017).

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Administration dispose d'une facilité de lettres de crédit qui lui a été consentie par la Banque Toronto-Dominion et qui lui permet d'émettre des lettres de crédit d'un montant maximal de 55 000 \$ afin de se conformer aux exigences de la convention de crédit voulant qu'elle garantisse 50 % des intérêts annuels à payer à l'ACFA. La facilité de lettres de crédit est garantie de sorte qu'elle est de même rang que la convention de crédit. Au 31 décembre 2018, une lettre de crédit d'un montant de 36 382 \$ avait été émise (36 382 \$ en 2017); ce montant est passé à 45 007 \$ après la clôture de l'exercice, plus précisément le 31 janvier 2019.

L'Administration dispose d'une ligne de crédit d'exploitation de 45 000 \$ (35 000 \$ en 2017) (la « facilité d'exploitation »), qui peut être portée à 200 000 \$ sous réserve du respect de certaines conditions. La facilité d'exploitation porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré d'une marge applicable, est garantie et est assortie de modalités de remboursement préétablies. Le montant de trésorerie prélevé sur la ligne de crédit est de néant (néant en 2017). Une partie de cette facilité d'exploitation a été utilisée pour émettre des lettres de crédit d'un montant total de 13 008 \$ (11 731 \$ en 2017) pour des charges d'exploitation et des projets d'immobilisations spécifiques.

9. FRAIS D'AMÉLIORATIONS AÉROPORTUAIRES (FAA)

Les produits tirés des FAA sont perçus auprès des passagers par les transporteurs aériens en vertu d'une entente conclue entre divers aéroports du Canada, l'Association du transport aérien du Canada et les transporteurs aériens desservant les aéroports canadiens signataires de l'entente (l'« entente sur les FAA »). Conformément à l'entente sur les FAA, les FAA sont perçus par les transporteurs aériens signataires auprès des passagers pour le compte de l'Administration et remis à celle-ci, déduction faite des frais de gestion de 4 % (4 % en 2017). Les produits tirés des FAA déduction faite des frais de gestion servent à financer les coûts des nouvelles infrastructures aéroportuaires, les coûts des améliorations majeures apportées aux installations actuelles de l'Aéroport international de Calgary et de l'Aéroport de Springbank, les coûts financiers connexes, ainsi que les versements sur la dette. L'Administration comptabilise les produits tirés des FAA au montant brut à l'état du résultat net et de l'actif net. En 2018, les FAA étaient de 30,00 \$ (30,00 \$ en 2017) pour chaque passager en partance de l'Aéroport international de Calgary (YYC).

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Conformément aux dispositions de la *Loi relative aux cessions d'aéroports*, les bénéfices qui pourraient raisonnablement être considérés comme ayant été générés par des activités aéroportuaires ne sont pas assujettis à l'impôt sur le résultat fédéral ni provincial. La totalité du bénéfice déclaré pour 2018 et 2017 est considéré comme ayant été généré par des activités aéroportuaires et n'est donc pas assujetti à l'impôt sur le résultat.

11. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Aux termes du bail avec le Canada, l'Administration verse à Transports Canada des paiements locatifs annuels établis selon un pourcentage variable du montant brut des produits des activités ordinaires, le pourcentage maximal étant de 12 %. Le taux effectif pour 2018 s'est établi à 10 % (10 % en 2017).

Les paiements locatifs estimatifs prévus aux termes du bail avec le Canada pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2019	44 398 \$
2020	46 173
2021	47 330
2022	48 684
2023	53 517

L'Administration s'est engagée à effectuer des paiements aux termes de contrats de location simple visant des véhicules et du matériel pour les trois prochains exercices. Ces paiements s'établissent comme suit :

2019	454 \$
2020	350
2021	102

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Administration a établi, à l'intention de ses employés, un régime de retraite enregistré (le « régime ») qui comporte à la fois un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux employés depuis le 1^{er} août 2013. Pour certaines personnes dont les prestations sont limitées en vertu du régime, la partie qui excède les prestations maximales permises en vertu du régime par l'Agence du revenu du Canada est prélevée à même les produits de l'Administration et comptabilisée en tant que charge théorique de retraite. Les rentes versables à partir du volet à prestations définies sont généralement fondées sur les gains annuels moyens du participant à l'approche de la retraite et sont indexées annuellement à 100 % de l'indice des prix à la consommation canadien. L'Administration comptabilise ses obligations et les coûts connexes liés au régime de déduction faite des actifs du régime.

L'Administration a adopté diverses politiques en ce qui a trait au régime.

- a) Le coût des prestations de retraite pour le volet à prestations définies acquises par les employés est déterminé par calculs actuariels à l'aide d'une évaluation actuarielle du régime enregistré et d'une évaluation comptable pour les régimes non enregistrés selon la méthode de répartition des prestations et des hypothèses concernant le taux d'actualisation, la progression des salaires et l'âge de retraite des employés.
- b) Le coût des prestations pour le volet à cotisations définies correspond au montant des cotisations au régime versées par l'Administration au cours de l'exercice.

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

- c) Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur.
- d) Au 31 décembre 2018, les actifs du volet à prestations définies étaient investis dans divers fonds communs gérés par Fidelity Institutional Asset Management et certains fonds indiciels de Gestion de Placements TD.
- e) L'obligation au titre des prestations définies de l'Administration est déterminée par calculs actuariels. Les gains et les pertes découlent de changements d'hypothèses et du fait que l'expérience diffère de ce qui a été supposé. Ces gains et ces pertes sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat net et de l'actif net.
- f) Les écarts entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement établi au moyen du taux d'actualisation sont comptabilisés à l'état du résultat net et de l'actif net.
- g) La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime a été réalisée en date du 1^{er} janvier 2018. Il est prévu que la prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime sera réalisée le 1^{er} janvier 2019.
- h) La date d'évaluation utilisée par l'Administration est le 31 décembre.

Le coût net des prestations de retraite inscrit en 2018 s'est élevé à 4 111 \$ (montant négatif de 1 242 \$ en 2017) pour le volet à prestations définies et à 922 \$ (728 \$ en 2017) pour le volet à cotisations définies, et la charge de retraite liée au compte notionnel s'est établie à 65 \$ (81 \$ en 2017). Les coûts de réévaluation pour 2018 se sont élevés à 3 840 \$ (montant négatif de 2 115 \$ en 2017). En 2018, une tranche de 2 253 \$ (2 265 \$ en 2017) du coût a été comptabilisée dans les salaires et avantages du personnel.

Le tableau qui suit présente de l'information sur les composantes du coût des prestations de retraite :

	2018	2017
Coûts des services	1 266 \$	1 456 \$
Coût financier	(995)	(583)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	7 184	(4 314)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(3 344)	2 199
Coût des prestations définies	4 111	(1 242)
Coût des prestations lié au compte notionnel	65	81
Coût des prestations du volet à cotisations définies	922	728
Total du coût net des prestations	5 098 \$	(433) \$

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées lors de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régime enregistré	Régime non enregistré	Régime enregistré	Régime non enregistré
Taux d'actualisation				
a) Obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	5,20 %	3,90 %	5,20 %	3,40 %
b) Coût net des prestations	5,20 %	3,40 %	5,20 %	3,75 %
Taux d'augmentation des salaires	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Indexation avant ou après la retraite	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Autres renseignements sur le régime de l'Administration :

	2018	2017
Cotisations patronales (prestations définies et comptes notionnels)	2 080 \$	2 185 \$
Cotisations patronales spéciales (prestations définies)	-	549
Cotisations patronales (cotisations définies)	922	728
Cotisations salariales (cotisations définies)	1 224	1 071
Prestations versées	5 912	3 888

La cotisation patronale spéciale de 1 988 \$ (2 077 \$ en 2017) représente le paiement annuel requis en 2018 pour financer le déficit de solvabilité, tel qu'il a été établi dans le cadre de l'évaluation actuarielle réalisée en date du 1^{er} janvier 2018. De ce montant, une tranche de 1 988 \$ (1 528 \$ en 2017) a été financée au moyen d'une lettre de crédit.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Le conseil de l'Administration est responsable de surveiller les principaux risques liés aux activités dans lesquelles l'Administration est engagée, d'établir un juste équilibre entre les risques encourus et le rôle qui est conféré à l'Administration par la Loi, ainsi que de confirmer la mise en place de systèmes permettant de surveiller et de gérer ces risques efficacement afin de garantir la viabilité de l'Administration à long terme. Le conseil a mis sur pied le comité d'audit et des finances, qui examine les risques financiers importants associés au rendement futur, à la croissance et aux occasions manquées cernées par la direction qui pourraient avoir une incidence importante sur la capacité de l'Administration à atteindre ses objectifs d'ordre stratégique et opérationnel. Le conseil est également chargé de s'assurer que la direction dispose de politiques et de procédures efficaces pour cerner, évaluer, gérer et atténuer ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier omette de s'acquitter de l'une de ses obligations et entraîne de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Administration est exposée au risque de crédit du fait de ses créances, qui se composent principalement de frais aériens et de frais d'améliorations aéroportuaires dus par des transporteurs aériens et de droits de concession dus par des exploitants de concessions. La majeure partie des droits de concession exigibles sont réglés mensuellement, 15 jours après la fin de chaque mois. La majeure partie des frais aériens exigibles sont facturés tous les 7 jours et réglés dans les 15 jours qui suivent. La majeure partie des frais d'améliorations aéroportuaires exigibles sont réglés mensuellement, le premier jour du mois suivant. Le risque de crédit lié aux créances est atténué par le fait que l'Administration exige des lettres de crédit, procède à des évaluations de la qualité du crédit des clients et maintient une provision pour les pertes sur créances potentielles. Le droit de l'Administration, en vertu de la *Loi relative aux concessions d'aéroports*, de saisir et de retenir des avions jusqu'au paiement des frais aériens en souffrance réduit le risque de pertes sur créances. Au 31 décembre 2018, l'analyse chronologique des créances n'a révélé aucune dépréciation importante.

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Administration éprouve des difficultés à faire face à ses engagements liés à ses passifs financiers. L'Administration maintient une solide position de trésorerie ainsi que des ressources financières suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elle est tenue de le faire. L'Administration gère son risque de liquidité en maintenant des soldes de trésorerie et des facilités de crédit suffisantes, en mettant à jour et en examinant régulièrement et au besoin ses projections pluriannuelles de flux de trésorerie, ainsi qu'en harmonisant ses ententes de financement à long terme avec ses besoins en flux de trésorerie. L'Administration atténue le risque de liquidité grâce à ses fonds générés par l'exploitation, à un accès facile à des fonds à long terme en quantité suffisante, ainsi qu'à des lignes de crédit consenties au moyen d'une facilité de crédit. L'Administration a pour politique d'investir ses soldes de trésorerie dans des fonds communs du marché monétaire à court terme dont la politique de placement sous-jacente limite ces placements aux titres des gouvernements fédéral et provinciaux et aux titres de grande qualité d'institutions canadiennes de grande taille.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des cours du marché, tels que les taux de change et les taux d'intérêt, aient des répercussions défavorables sur le bénéfice de l'Administration ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. Seuls les risques de marché auxquels l'Administration est exposée sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt, lesquels sont décrits ci-après.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que les fluctuations des cours de change aient une incidence sur les obligations financières de l'Administration. La monnaie fonctionnelle de l'Administration est le dollar canadien, ses achats et encaissements de revenus importants sont conclus en dollars canadiens, et ses emprunts à long terme sont contractés en dollars canadiens. La direction estime que le risque de change découlant de la conversion des monnaies est négligeable.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt. L'Administration est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de la trésorerie qu'elle maintient dans des comptes productifs d'intérêts et des placements à court terme qu'elle détient. La trésorerie conservée dans des comptes bancaires est hautement liquide et, par conséquent, les soldes de capital sont protégés sans égard aux variations des taux d'intérêt. Les placements à court terme portent intérêt à taux fixe durant toute la durée à courir jusqu'à leur échéance et, de ce fait, des variations des taux d'intérêt n'auraient pas d'incidence importante sur la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée des placements.

Le risque de taux d'intérêt auquel l'Administration est exposée a trait à sa ligne de crédit d'exploitation (note 8), qu'elle maintient afin de disposer de liquidités tout en obtenant un rendement satisfaisant. La totalité de la dette à long terme de l'Administration (note 7) porte intérêt à taux fixe et, par conséquent les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les versements d'intérêts, mais peuvent en avoir une sur la juste valeur de la dette.

Risques sectoriels

Les risques sectoriels sont liés aux événements qui pourraient survenir au sein du secteur du transport aérien ou qui pourraient le toucher et qui pourraient avoir une incidence négative sur la demande pour le transport de passagers à l'aéroport international de Calgary (YYC) et donc sur les recettes de l'Administration. Ces risques comprennent, entre autres, les suivants : la croissance démographique; les taux de chômage; la conjoncture économique; les mesures réglementaires et les modifications apportées aux lois; la stabilité du secteur du transport aérien; la capacité et la volonté des compagnies aériennes de fournir le service aérien; l'augmentation du coût des tarifs aériens; les conflits de travail; la disponibilité et le coût du carburant d'aviation; les frais d'assurance; la réglementation environnementale; l'exploitation du système de contrôle du trafic aérien; l'utilisation des télécommunications et des services de transport terrestre comme solution de rechange au transport aérien; les épidémies et les recommandations des organismes de santé à l'intention des voyageurs; la guerre et les attentats terroristes; la menace perçue d'attentats terroristes; ainsi que les mesures de sécurité additionnelles mises en œuvre pour prévenir de tels attentats.

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

14. RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Conformément aux pratiques de gouvernance de l'Administration, et comme l'exigent la loi de l'Alberta intitulée *Regional Airports Authorities Act* et le bail avec le Canada, l'Administration présente la rémunération de chacun des administrateurs et des dirigeants, pris individuellement, ainsi que la rémunération et les dépenses de l'ensemble d'entre eux.

a) Rémunération et dépenses des administrateurs

	Rémunération annuelle d'administrateur
Président du conseil de l'Administration non membre de la direction	80 \$
Présidents de comité	33
Administrateurs (à l'exclusion du président du conseil de l'Administration)	180

Jetons de présence aux réunions : les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration et de ses comités sont de 1,25 \$ par réunion.

Rémunération et dépenses totales pour 2018 pour chaque administrateur :

	Rémunération	Dépenses	Total
Casey, Michael F. (président du conseil)	116 \$	- \$	116 \$
Allen, Terry L.	41	1	42
Benke, Larry	31	1	32
Blom, David	33	-	33
Cormack, Don	38	-	38
Delkus, Kristine L.	26	-	26
Fraser, Wendelin A.	39	-	39
Heffernan, Matthew	45	-	45
Hotchkiss, Richard J.	38	-	38
Kennedy, Heather	38	-	38
King, Ken M.	28	-	28
MacEachern, Grant B.	41	-	41
Midwinter, James	34	1	35
Robertson, Andrea	36	-	36
Safran, Laura M.	32	-	32
Sigler, Murray	38	1	39
	654 \$	4 \$	658 \$

La rémunération totale du conseil d'administration en 2018 s'est établie à 658 \$ (681 \$ en 2017). Les dépenses engagées en 2018 par les administrateurs de l'Administration ont totalisé 4 \$ (4 \$ en 2017).

b) Rémunération et dépenses des dirigeants de l'Administration

Fonction	Salaire	Autres avantages en trésorerie	Total
Président et chef de la direction	421 \$	192 \$	613 \$
Vice-président, Finances et chef des finances	272	82	354
Vice-président, Infrastructure et chef de l'information	250	69	319
Vice-président, Opérations	270	74	344
Vice-présidente, Ressources humaines	247	68	315
Vice-président, Marketing et service à la clientèle	240	-	240
	1 700 \$	485 \$	2 185 \$

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

La rémunération totale versée aux dirigeants en 2018 s'est élevée à 2 449 \$ (2 158 \$ en 2017), ce qui comprend la rémunération versée à l'ancien vice-président, Planification et ingénierie, qui a quitté ses fonctions le 31 juillet 2018, ainsi que la rémunération versée au nouveau vice-président, Opérations, qui est entré en fonction le 3 décembre 2018. Les dépenses engagées en 2018 par les dirigeants de l'Administration ont totalisé 587 \$ (378 \$ en 2017).

15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice, les transactions entre parties liées décrites ci-après ont été conclues avec des personnes qui siègent au conseil d'administration de l'Administration. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

M. Richard Hotchkiss, administrateur de l'Administration, agit en qualité de président et chef de la direction de Sunwest Aviation Ltd. (« Sunwest »). Sunwest loue des terrains de l'Administration afin de fournir de l'espace de hangar et des services aériens nolisés. En 2018, Sunwest a versé à l'Administration des paiements de 1 222 \$ relatifs à la location de terrains et aux frais aéronautiques (1 218 \$ en 2017), qui sont inclus dans les produits des activités ordinaires aux postes « Location de terrains », « Droits d'atterrissage » et « Autres frais aéronautiques ». Les créances comprennent un montant de 16 \$ dû par Sunwest (7 \$ en 2017).

M. David Blom, administrateur de l'Administration, agit en qualité de vice-président, Finances de Carey Management Inc. (« Carey »). Carey loue des terrains auprès de l'Administration pour un bâtiment sur le site de l'Aéroport international de Calgary (YYC). En 2018, Carey a effectué des paiements locatifs de 1 499 \$ (1 499 \$ en 2017). Les créances ne comprennent aucun montant à recevoir de Carey (aucun montant en 2017).

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	2018	2017
a) Intérêts en trésorerie payés et reçus		
Intérêts payés	101 950 \$	103 071 \$
Produits d'intérêts reçus	523	98
b) Charges d'intérêts		
Intérêts sur la dette à long terme	99 477 \$	97 419 \$
Autres charges d'intérêts	374	176
	99 851 \$	97 595 \$

Notes annexes

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

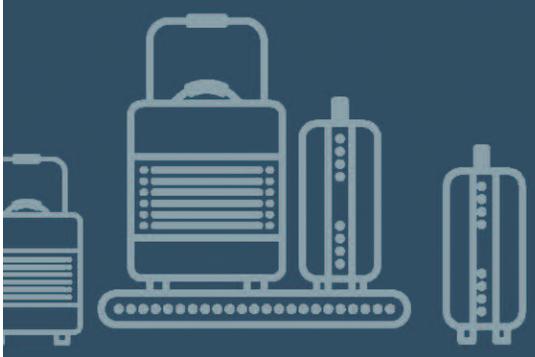
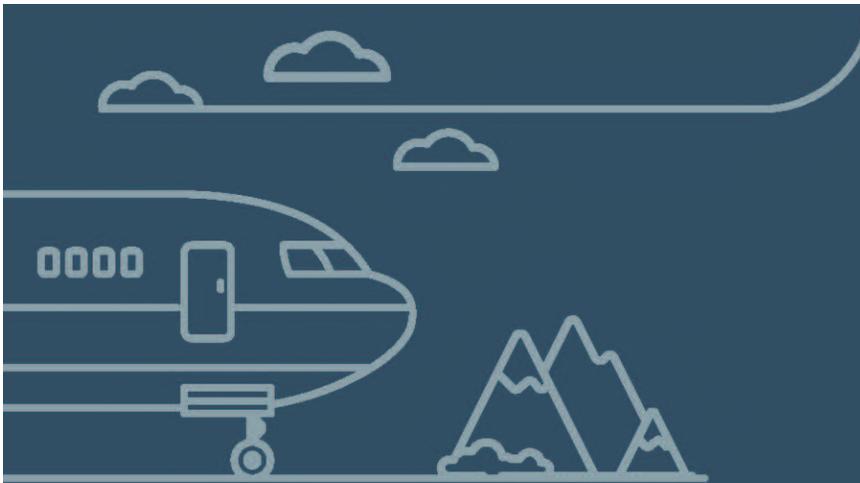
17. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

L'Administration peut faire l'objet de poursuites et de réclamations dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude le dénouement de ces poursuites et réclamations, la direction ne s'attend pas à ce que l'une ou l'autre des actions intentées ait d'importantes répercussions négatives sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'Administration.

- a) En juin 2011, l'Administration a conclu une entente de sous-location et de licence de tunnel (l'« entente sur le tunnel ») avec la Ville de Calgary (la « Ville »). L'entente sur le tunnel, qui arrive à échéance le 29 juin 2072, exige que la Ville prolonge la voie Airport Trail vers l'est, à travers les terrains de l'aéroport et, notamment, construise, exploite et entretienne un tunnel associé sous la piste 17L-35R. Aux termes de l'entente sur le tunnel, l'Administration fournira sans frais à la Ville tous les terrains de l'aéroport dont elle a besoin. L'entente sur le tunnel prévoit également une entente de partage des coûts en ce qui concerne les futurs échangeurs le long de la voie Airport Trail aux intersections de la 19^e Rue et de la voie Barlow Trail. La première phase d'échangeurs améliorera l'accès aux installations aéroportuaires et la sortie de celles-ci. La deuxième phase d'échangeurs, ou des composantes de ceux-ci, sera construite lorsque les niveaux de service en fonction des volumes de trafic de la première phase d'échangeurs atteindront un niveau proscrit. L'Administration a convenu de payer alors la moitié du coût d'acquisition des terrains de tiers nécessaires et du projet de construction associé. Des discussions sont en cours avec la Ville au sujet de la conception et de l'échéancier de la construction subséquente des échangeurs. Une fois ces discussions terminées, l'Administration sera tenue de verser 20 000 \$ pour payer les coûts connexes de la première phase d'échangeurs.
- b) Le 18 décembre 2018, un recours collectif a été déposé contre l'Administration (*Herjinder Singh Seran en sa qualité de représentant des demandeurs c. The Calgary Airport Authority*). La déclaration a été signifiée à l'Administration le 23 janvier 2019. La déclaration allègue que des frais d'amélioration aéroportuaire ont été indûment perçus auprès des voyageurs canadiens. Elle prétend également que les sommes perçues ont été payées ou utilisées de façon inappropriée d'une manière négligente et en violation des obligations légales. La réparation demandée comprend, entre autres, un jugement d'un montant équivalent aux frais payés par les demandeurs qui ont été utilisés à des fins autres que l'amélioration de l'aéroport international de Calgary (YYC), estimés à au moins 100 M\$. L'Administration considère que la probabilité de succès de la demande des plaignants est faible à ce stade précoce de la procédure et aucune provision n'a été constituée.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés selon la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.



ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DE CALGARY

2000 Airport Road NE
Calgary, AB T2E 6W5
Tel 403 735 1200

 @FlyYYC  fly_YYC  @FlyYYC

YYC.com | YBW.ca

